

## Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

# AVIS DE PROMULGATION

## RÈGLEMENT # 412-2021

Avis de promulgation relative au règlement :

**RÈGLEMENT # 412-2021 VISANT A MODIFIER LE REGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006  
AFIN DE MODIFIER LES LARGEURS MINIMALE ET MAXIMALE DES BATIMENTS  
DANS LA ZONE 118.2; L'IMPLANTATION EN ZONE 215; LES USAGES DANS LES  
ZONES 209.2 ET 215 ET LES DISPOSITIONS GENERALES SUR LES MARGES  
LATERALES DES BATIMENTS PRINCIPAUX**

Le conseil municipal a adopté le règlement # 412-2021 nommé ci-dessus lors de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2021.

Le règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sous rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la municipalité à [www.ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement.html](http://www.ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement.html).

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce quatorzième jour de juin 2021.



Édith Létourneau

Directrice générale et secrétaire-trésorière